

MISE DE FONDS PEU ÉLEVÉE

# AVANTAGE MISE DE FONDS<sup>MC</sup>

## 95 % RPV ET MOINS

Canada Guaranty facilite les rêves d'accession à la propriété grâce à son programme Avantage Mise de Fonds – 95 % RPV et moins. Ce produit répond aux besoins des emprunteurs qui peuvent contribuer minimum 5 % de mise de fonds pour l'achat d'une propriété.

### Type de transactions

- Achat.
- Admissible au programme Avantage Améliorations<sup>MC</sup>.
- Admissible au transfert.

### Amortissement

- Maximal de 25 ans; ou
- Maximum 30 ans dans le cas d'un propriétaire occupant si le RPV est supérieur à 80 % et que l'emprunteur est soit : (i) acheteur d'une première propriété ou (ii) acheteur d'une propriété nouvellement construite.

### Rapport prêt-valeur (RPV)

- 1 à 2 logements : 95 % pour achat
  - Prix d'achat  $\leq$  500 000 \$ : Minimum 5 % de mise de fonds requise.
  - Prix d'achat  $>$  500 000 \$ : Minimum 5 % de mise de fonds requise sur les premiers 500 000 \$ du prix d'achat et une mise de fond additionnelle de 10 % sur la portion du prix excédant les 500 000 \$.
- 3 à 4 logements : 90 % pour achat

N.B. : Le ratio prêt-valeur (RPV) maximum est sous réserve de modification des conditions du marché local de l'habitation.

### Type de propriétés

- La valeur de la propriété doit être inférieure à :
  - 1 000 000 \$ si le RPV  $\leq$  80 %; ou
  - 1 500 000 \$ si le RPV  $>$  80 %.
- Maximum 4 logements, dont un logement propriétaire occupant.
- Revente et nouvelle construction (avance unique).

### Types de taux d'intérêt

- Prêts hypothécaires à taux fixe, variable standard, variable plafonné et à taux référencé.
- L'emprunteur doit être admissible avec le taux d'intérêt correspondant au plus élevé des taux suivants : taux hypothécaire contractuel plus 2 % ou 5,25 %.

### Conditions d'admissibilité de l'emprunteur

- La mise de fonds doit provenir de propres ressources ou de don d'un membre de la famille proche.
- Critères de souscription de base.
- Ratio d'endettement maximal : ABD de 39 % / ATD de 44 %

### Documentation requise

- Documentation de base.

### Taux de prime

Ratio prêt/valeur	Prime standard	Prime additionnelle	> 25 Ans amort. Prime standard	> 25 Ans amort. Prime additionnelle
$\leq$ 65 %	0.60 %	0.60 %		
65.01 % – 75 %	1.70 %	5.90 %		
75.01 % – 80 %	2.40 %	6.05 %		
80.01 % – 85 %	2.80 %	6.20 %	3.00 %	6.40 %
85.01 % – 90 %	3.10 %	6.25 %	3.30 %	6.45 %
90.01 % – 95 %	4.00 %	6.30 %	4.20 %	6.50 %

N.B. : Les primes d'assurance prêt hypothécaire ne sont pas remboursables.



**CANADA  
GUARANTY**

*Le service que vous méritez,  
par des gens de confiance.*

Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty  
1, rue Toronto, bureau 400, Toronto, ON M5C 2V6  
[www.canadaguaranty.ca](http://www.canadaguaranty.ca)

Numéro Principal 866.414.9109  
Centre National de Souscription 877.244.8422

Tous produits d'assurance hypothécaire sont souscrits par la Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty.

Mise à jour : 12/2024